

08/02/2017



TOUS CORPS



Repas CRS

INACCEPTABLE pour le SNAPATSI !

Depuis 2012, le SNAPATSI dénonce l'inégalité de traitement entre les corps, générée par la facturation des repas à résidence pour les personnels administratifs et techniques employés hors mess/foyers. Le SNAPATSI demande la gratuité des repas pour tous les personnels de soutien CRS.

Le 2 février dernier, lors de la commission de suivi du protocole pour la valorisation des carrières, des compétences et des métiers dans la police nationale, le SNAPATSI a réitéré sa demande de gratuité des repas pour tous les personnels affectés en CRS afin que l'inégalité de traitement cesse.

Le 7 février, la DCCRS a diffusé le télégramme PN/DCCRS/IT NR 9335 relatif aux tarifs repas payants CRS, celui-ci stipule : "A compter réception présent T.O. STOP Repas payant des fonctionnaires CRS sans distinction entre les agents actifs ou administratifs revient au tarif de 3.10 € STOP"

INACCEPTABLE!!!

Le SNAPATSI a saisi sans délai la DCCRS afin que :

Les personnels techniques soient associés à cette mesure favorable, logique et attendue !
Les personnels de soutien CRS bénéficient comme les autres, du repas gratuit en CRS.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI est présent et vous défend !
En 2017, Faites le choix de Votre syndicat !